

## Compte-rendu réunion du Conseil Municipal du 17 Octobre 2011.

### Lecture du compte-rendu du précédent Conseil Municipal.

Monsieur le Maire nous fait le compte rendu de la réunion qui a eu lieu avec la poste concernant la fermeture de la Poste. A ce jour, la fermeture du bureau pour 2012 est toujours programmée. Le Maire et les élus présents à cette réunion ont annoncé à la poste que la pétition mise en place avait recueilli plus de 1 200 signatures, démontrant l'attachement des citoyens de notre commune très commerçante et active pour leur bureau de poste. Affaire à suivre. Parallèlement à ces discussions, la Commune va faire un dossier de demande d'un distributeur de billet auprès de la Commission Départementale de Présence Postal et Territoriale de l'Isère.

### Urbanisme : Taxe d'Aménagement

Monsieur le Maire nous informe que pour financer les équipements publics de la Commune, une nouvelle taxe remplaçant la Taxe Local d'Equipement et la participation pour aménagement d'ensemble a été créée. Elle sera applicable à compter du 1er Mars 2012.

Elle est aussi destinée à remplacer, au 1er Janvier 2015, les participations telles que, notamment, la Participation pour Voirie et Réseaux, la Participation pour Raccordement à l'Egout.

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L. 331-1 et suivants :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'instituer sur l'ensemble du territoire communal, la Taxe d'Aménagement au taux de 4 %

La présente délibération est valable pour une durée de 3 ans (soit jusqu'au 31 Décembre 2014). Toutefois, le taux et les exonérations pourront être modifiés tous les ans.

Une délibération est prise en ce sens. Délibération N° 27/2011

### Déneigement

Monsieur le Maire nous informe que Monsieur DURAND André, gérant de l'entreprise chargé du déneigement des voies communales, est décédé au mois de Septembre dernier.

Au vu de cette information, il y a lieu de trouver une solution pour le déneigement pour les hivers à venir.

Conformément à la Loi d'Orientation Agricole du 5 Janvier 2006, la Loi prévoit la possibilité de recourir aux agriculteurs pour assurer le service de déneigement.

La Commune de Jarcieu ayant dans son patrimoine une lame de déneigement,

Sachant que la Commune ne dispose pas de tracteur suffisamment puissant pour assurer ce service, et que les agents communaux n'ont pas le permis de conduire adéquat pour conduire un tracteur de type agricole,

Monsieur le Maire propose de souscrire une convention de déneigement avec Monsieur CLEMENT Dominique, agriculteur à Jarcieu pour assurer les travaux de déneigement et de salage sur les voies communales pour une durée de un an à compter du 1er Novembre 2011.

Ce dernier effectuera le déneigement et le salage des voies communales au tarif horaire de 75 € H.T /Heure.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des Membres présents, le Conseil Municipal accepte de confier à Monsieur CLEMENT Dominique le déneigement et le salage des voies communales au tarif ci-dessus et autorise Monsieur le Maire à signer en compagnie de Monsieur CLEMENT Dominique la convention correspondante et les déclarations d'engagement des chauffeurs suppléants

Une délibération est prise en ce sens. Délibération N° 28/2011

### Finances

Décision Modificative N° 1 :

Le Conseil Municipal Soussigné,

Après avoir délibéré, décide de procéder au vote de crédits supplémentaires suivants sur le budget de l'exercice.

### COMPTES DEPENSES

CHAP.	COMPTE	OPER.	SERVICE	NATURE	MONTANT
23	2313	103		Produits des Cessions	4 000,00

--	--	--	--	--	--

## COMPTES RECETTES

CHAP.	COMPTE	OPER.	SERVICE	NATURE	MONTANT
024	024			Produits des Cessions	4 000,00

Une délibération est prise en ce sens. Délibération N° 29/2011

Décision Modificative N° 2 :

Monsieur le Maire nous expose que par rapport aux dépenses engagées, les crédits prévus à certains chapitres du Budget 2011 sont insuffisants et qu'il est nécessaire d'effectuer les virements de crédits ci-après :

### DIMINUTION SUR CREDITS DEJA ALLOUES /

CHAPITRE 022 – Dépense Imprévus

Compte 022 – Dépenses Imprévus - 500,00 €

### AUGEMENTATION DES CREDITS

CHAPITRE 65 – AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE

Compte 657409 – Sou des Ecoles

+ 500,00

Une délibération est prise en ce sens. Délibération N° 30/2011

## Logements Communaux

Monsieur le Maire nous donne lecture du courrier de XXXXX, en date du 24 Septembre 2011, pour une résiliation du bail de son garage à compter du 24 Octobre 2011.

Le garage qu'occupe actuellement cette personne n'a pas de bail seul, il est compris dans le bail qu'elle a signé le 1er Décembre 2005, il est donc lié au logement qu'elle occupe.

Après discussion, le Conseil Municipal refuse de dissocier le garage de l'appartement. Un courrier sera adressé à XXXXXXX pour l'informer de cette décision.

## Espace BONNEVILLE Camille

Monsieur le Maire nous rappelle que pour honorer la mémoire de Mme BONNEVILLE Camille, il a été décidé que l'espace public entre la Mairie et la Cour de l'Ecole porterait son nom.

La Commission Travaux a commencé à regarder les possibilités d'aménagement. Il faut définir le mobilier urbain qui sera installé (bancs, table, etc) et il sera demandé à l'entreprise ISS de réfléchir et de nous chiffrer l'aménagement d'un massif ou autre.

Dossier à suivre.

## Comité des Fêtes

Monsieur PRAS Jocelyn nous informe que le Comité des Fêtes se réunira le 02 Novembre 2011 pour faire le bilan de la vogue et des classes et le devenir de ces deux manifestations. Le Président du Comité des Fêtes viendra à une prochaine réunion du conseil pour rapporter les décisions prises par l'association.

## Service Technique

Monsieur le Maire nous informe que les agents du service technique ont des téléphones portables à cartes prépayés. Avec ce mode de fonctionnement, il n'est pas possible de changer les téléphones avec les points fidélités et les téléphones sont vraiment en mauvais état et la couverture du réseau est moyenne ayant pour conséquence un problème pour les joindre facilement

Afin de résoudre ces deux problèmes, il nous informe que plusieurs opérateurs de téléphonie mobile ont été contactés et nous propose l'offre de Bouygues Télécom Entreprises.

Forfait Flotte comprenant deux téléphones portables neuf, appels illimités entre les mobile de la Flotte et appels illimité vers tous les fixes 24 h /24 h pour un montant de 27 € TTC par mois par téléphone soit 54 € TC par mois pour deux téléphones, Communication nationale facturé à 0.09 € la minute.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'accepter l'offre de Bouygues Télécom Entreprises pour le Forfait Flotte.

Une délibération est prise en ce sens. Délibération N° 31/2011

### **JVS Mairistem**

Monsieur le Maire nous rappelle le contrat conclu avec la Société JVS Mairistem concernant les logiciels informatiques utilisés par le secrétariat. Ce contrat a été renouvelé par délibération du 20 Octobre 2011. Il nous propose le nouveau contrat proposant la nouvelle gamme de logiciel « Horizon On-Line » qui prendra effet au 1er Janvier 2012 pour une période de 3 ans moyennant un forfait annuel de 3 145.48 € TTC et des Droits de logithèque de 1 005,83 € payable en 2012 et 2013.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du nouveau contrat et après en avoir délibéré adopte le contrat proposé par la Société JVS Mairistem qui prendra effet le 1er Janvier 2012, moyennant un forfait annuel de 3 145.48 € TTC et des Droits de logithèque de 1 005,83 € payable en 2012 et 2013 et autorise Monsieurle Maire à signer toutes les pièces relatives à ce contrat

### **Questions diverses**

#### **Ecole**

Monsieur le Maire nous donne lecture d'un nouveau courrier de la Directrice de l'Ecole concernant la sortie scolaire classe verte. Avec l'inscription à l'école de deux nouveaux élèves, le montant du voyage s'élève à 13 280 €. La participation du Sou des Ecoles et des parents s'élèverait à 8 040 €, il reste donc 5 240 €.

Après discussion, le Conseil Municipal décide de participer au voyage à hauteur de 3 000 €.

#### **Bourse aux Jouets du Sou des Ecoles**

Monsieur le Maire nous donne lecture d'un courrier du Sou des Ecoles demandant la gratuité de la Salle des Fêtes pour la Bourse aux Jouets devant avoir lieu le 20 Novembre 2011. Le Conseil Municipal accorde la gratuité de la salle à titre exceptionnelle.

#### **Véhicule Service Technique**

Monsieur le Maire nous informe que le véhicule des Services Techniques est en très mauvais état et nécessite de nombreuses réparations.

Il nous informe qu'il a commencé à se renseigner auprès de plusieurs concessionnaires pour un véhicule utilitaire. Après discussion, le Conseil Municipal décide qu'il y a trop de réparation à effectuer sur le véhicule et décide d'effectuer l'achat d'un nouveau véhicule. La prospection auprès de concessionnaire reste en cour.

#### **Commission Petite Enfance CCTB**

Mme MEGUERDITCHIAN nous fait un bilan de la réunion de la Commission Petite Enfance de la Communauté de Communes.

Elle nous informe qu'une Maison de l'Adolescence à des permanences à Beaurepaire. Des éducateurs sociaux sont là pour aider des adolescents en difficulté ainsi que leurs parents.

Elle nous informe également qu'une association appelé « Trait d'Union » a également des permanences à Beaurepaire pour aider les couples en difficultés afin de rétablir un dialogue entre eux ou avec leurs enfants.

#### **Commission Travaux**

Concernant les différents travaux de maçonnerie nécessaire des devis sont en cours.

Il a été également demandé un devis à la Société SIRA pour le cheminement piétonnier, le montant s'élève à 2 064 € TTC.

Concernant l'aménagement du Cyber Centre, il faut compter environ 200 € de fournitures supplémentairespour aménager la salle (plan de travail).

Voirie communale : Lors de la Conférence Territorial du Jeudi 13 Octobre, la Commune a obtenu les demandes subvention pour le renouvellement de surface et pour les travaux de mise en sécurité.

Au vu des finances, il y a des choix à faire pour les travaux de voirie.

Après discussion, le Conseil Municipal décide d'effectuer les travaux de renouvellement de surface Chemin de la Vie du Cerisier, Route de Saint-Sulpice et Rue du Berger, ainsi que la création de 4 puits perdus.  
Un projet est en étude pour le budget 2012 concernant les travaux de mise en sécurité des piétons sur la RD 519 du Chemin du Bosquet jusqu'à la Maison de Mme NIVON Pauline. Dossier à suivre.

Le prochain conseil municipal est fixé au Lundi 14 Novembre 2011 à 20 heures